

LA FACE CACHÉE DES ONG

Dans une vision libérale héritée de la pensée toquevillienne du XIX^e siècle, les associations sont constitutives du pluralisme politique. Elles symbolisent les vertus de la démocratie et sont censées figurer un contrepouvoir efficace face à des États inévitablement hégémoniques et portés à l'autoritarisme. Mieux encore : leur développement irait de pair avec l'amélioration aussi bien des pratiques de gouvernement que des performances économiques des pays où elles agissent (1). Aujourd'hui incarnées par les ONG (organisations non gouvernementales), les associations doivent donc représenter les intérêts de la société dite « civile » et bénéficient d'une indéniable popularité dans un monde global. Malgré (ou plutôt grâce à) leur position critique, elles sont célébrées par les organisations internationales, auxquelles elles servent de caution en aiguillonnant les débats qui, en retour, les « adoubent » en leur reconnaissant un statut officiel (2). Selon des sondages réalisés en Europe et en Amérique du Nord, les décideurs leur font désormais plus confiance qu'aux gouvernements, en particulier en France, où l'on observe les plus grands écarts (3). Un pareil soutien se retrouve dans l'opinion publique d'une manière générale. Pour lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde, par exemple, les Français font plus confiance aux ONG (à 61 %) qu'aux agences onusiennes (à 59 %) ou européennes (à 51 %), sans même parler de leur gouvernement (à 42 %) et de la Banque mondiale (à 26 %) (4).

* Chargé de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris (IEP). Spécialiste des conflits armés, des déplacements forcés et de l'évaluation de l'aide humanitaire en Afrique subsaharienne. Auteur, entre autres publications, de : *Le Nigeria*, Karthala, 1994 ; *Violence et sécurité urbaines*, L'Harmattan, 1997 ; *L'Aide humanitaire, aide à la guerre ?*, Complexe, 2001 ; *Villes et violences en Afrique subsaharienne*, IRD, 2002 ; *Diaspora et terrorisme*, Presses de Sciences-Po, 2003.

À en croire les prescripteurs de la « bonne gouvernance », les associations de solidarité internationale seraient devenues un moteur essentiel, voire indispensable, de la démocratisation des pays en développement. On leur devrait, entre autres réalisations, les récentes révolutions non violentes en Géorgie, en Ukraine et au Kirghizistan. En Afrique du Sud, où elles ont d'abord contesté le régime raciste de l'apartheid, elles auraient permis de consolider les acquis de la démocratie grâce à leur action en matière d'éducation civique, de dialogue social et de représentation des intérêts des segments les plus pauvres de la population (5). Dans le même ordre d'idées, les avancées obtenues en matière de défense des droits de l'homme, de promotion des femmes, de régulation du commerce des armes ou de respect de l'environnement résulteraient également des pressions exercées par des structures associatives dont le nombre a littéralement explosé au cours des trente dernières années. Il est, par surcroît, indéniable que les ONG ont joué un rôle déterminant dans la rédaction du traité d'Ottawa contre les mines antipersonnel en 1997 ainsi que dans l'établissement d'une Cour pénale internationale en 1998, entre autres.

L'irruption d'acteurs associatifs sur la scène diplomatique n'est certes pas un élément complètement nouveau. En témoigne l'importance, dès le XIX^e siècle, des mouvements militant pour l'abolition de la traite des esclaves ou du commerce de l'opium — lesquels devaient aboutir, respectivement, à la signature du traité de Bruxelles en 1890 et de la convention de La Haye en 1912 (6). La différence, de nos jours, réside dans le fait que les ONG se sont enracinées dans le paysage politique et médiatique. Chiffres significatifs : elles ont envoyé 40 000 délégués à la conférence de l'ONU sur les femmes tenue à Pékin en 1995, contre 6 000 à Mexico en 1975 — soit, respectivement, sept et trois fois plus que le nombre de représentants des États constitutifs de la communauté internationale (7). Au Conseil économique et social des Nations unies (l'Ecosoc), leur nombre est passé de 41 en 1998 à 377 en 1968, 943 en 1992, 1 356 en 1997, 2 091 en 2001 et 2 719 en 2005, quitte à compliquer d'autant leur coordination et les modalités de leurs interventions (8). Désormais, les organisations intergouvernementales ne peuvent plus s'en passer. Certaines, comme l'OIT (Organisation internationale du travail) et la Banque mondiale, leur accordent même un statut consultatif qui permet de saisir les instances de recours et de porter plainte.

Tout n'est pourtant pas rose au royaume merveilleux des associations de solidarité internationale. Une analyse un peu fouillée révèle un sérieux déficit démocratique, d'ordre à la fois structurel et méthodologique. Sur le plan interne, d'abord, force est de reconnaître le manque de représentativité d'ONG qui, à la différence des syndicats et des mutuelles, ne sont pas élues par les populations dont elles affirment défendre les intérêts. Concernant les résultats, ensuite, la capacité des associations de solidarité internationale à exporter et à initier des processus de démocratisation s'avère douteuse et mérite d'être reconsidérée.

Des instances non élues

Structurellement, les ONG ne possèdent évidemment pas la légitimité que confère le suffrage universel. Le contraste n'en est que plus saisissant avec les syndicats d'antan. Si les dérives mafieuses sont toujours possibles, les dirigeants de ces derniers sont en effet élus par les travailleurs dont ils représentent les intérêts. Leur déclin ne met que mieux en évidence la montée en puissance d'ONG créées sans base sociale.

Jusque dans les années 1950, les syndicats européens disposaient de leurs propres « appendices humanitaires ». Stimulées par une forte mobilisation aux côtés des Républicains espagnols en 1936, leurs organisations de solidarité internationale émanaient directement du mouvement ouvrier, à l'instar de *Norsk Folkehjelp* pour la centrale LO (*Lands Organisasjonen*) en Norvège, du Secours rouge puis du Secours populaire pour le Parti communiste en France, de l'*Arbeiterwohlfart* pour les sociaux-démocrates en Allemagne ou de *War on Want* pour les travaillistes en Grande-Bretagne (9). Mais la guerre froide et le déclin du syndicalisme ont considérablement réduit leurs possibilités d'action à l'étranger. Dans une optique « sans-frontiériste », d'autres structures associatives ont alors pris le relais en se positionnant sur des créneaux plus impartiaux et moins partisans, voire « apolitiques ». Aujourd'hui, la situation est presque inversée. Certaines ONG dites « de plaidoyer » se substituent carrément aux syndicats défailants des pays du tiers-monde ou de l'ancien bloc communiste. Elles se disent mieux placées pour défendre les droits des travailleurs que les officines héritières des anciens partis uniques ou les « syndicats maison » au service du patronat.

De ce point de vue, il y a lieu de revenir sur les analyses qui éclairent les facteurs de coopération plutôt que les sources de conflit entre ces deux types d'acteurs. Certes, les organisations de plaidoyer peuvent relayer au Nord les revendications du Sud et coopérer avec des syndicats affaiblis par la répression de régimes autoritaires et par la dérégulation qu'imposent les plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale. Elles interviennent notamment dans des domaines qui préoccupent le monde du travail, de la défense des droits de l'homme à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (10). Il n'en demeure pas moins que les uns et les autres se concurrencent. En réalité, les désaccords apparaissent aussi nombreux que les points de convergence. Les syndicats résistent ainsi à l'entrisme des ONG désireuses de représenter le quart-monde à l'OIT. Concernant les pays en développement, ils leur reprochent par exemple de vanter les mérites d'une économie informelle qui s'avère moins respectueuse du droit du travail (et dont les salaires sont inférieurs au minimum requis) et de cautionner des codes de conduite qui n'obligent pas les entreprises à respecter la liberté d'association syndicale. En retour, les ONG critiquent les syndicats des pays industrialisés pour leur protectionnisme douanier et leur refus d'ouvrir leurs frontières aux produits du tiers-monde.

Les différences tiennent également aux cultures institutionnelles des milieux associatifs et ouvriers. Par rapport aux revendications matérielles du prolétariat, les ONG se montrent moins soucieuses d'obtenir des résultats concrets. Qui plus est, elles émanent souvent des classes moyennes et sont parfois subventionnées par des entreprises ou des fondations patronales. Alors que les mouvements sociaux peuvent éventuellement chercher à révolutionner le système marchand de fond en comble, les ONG, elles, s'inscrivent davantage dans une optique réformiste. Elles se concentrent sur des points précis et lancent de façon *ad hoc* des campagnes plus limitées dans le temps. Imprégnées d'une idéologie caritative, leurs actions humanitaires, en particulier, traitent des conséquences et non des causes. Elle soignent mais ne guérissent pas, au risque de remplacer la politique par une stratégie de communication qui consiste à être présent et bien visible sur les lieux d'une catastrophe (11).

De fait, les modes de mobilisation des syndicats et des ONG de plaidoyer laissent apparaître des différences fondamentales et irréductibles. Autant les premiers sont de véritables organisations de solidarité qui développent des formes d'entraide à l'intérieur

d'un même groupe, autant les secondes sont motivées par des idéaux philanthropiques qui opèrent d'une classe à l'autre et d'un pays à l'autre. Leur représentativité est donc discutable. Bien souvent, l'influence des ONG sur la scène internationale doit plus à leur force de frappe financière qu'à leur nombre d'adhérents ; or leurs ressources budgétaires ne proviennent pas tant des masses que d'une petite élite de décideurs, en particulier à travers les agences gouvernementales et les fondations (12). À cet égard, les bonnes volontés ne suffisent pas. Malgré la solidarité affichée avec les pays du tiers-monde, le militant reste une « individualité sans mandat », pour reprendre un terme déjà employé au XIX^e siècle à propos de volontaires improvisés humanitaires avec plus ou moins de fantaisie (13). Autoproclamées légitimes, les ONG sont, au mieux, des lobbies et non des sources alternatives de représentation de la société civile. Elles peuvent même s'avérer « profondément anti-démocratiques » lorsqu'elles court-circuitent les procédures parlementaires pour contrecarrer des décisions déjà prises par des instances élues (14). De tels contournements existent à tous les niveaux puisque les pressions des ONG s'exercent sur le plan non seulement national, mais aussi international (15).

De la démocratie interne des associations

La représentativité démocratique d'une association s'apprécie à la fois en interne et en externe. En interne, le mode de gouvernance peut poser problème, avec des dirigeants inamovibles, une personnalisation extrême du pouvoir et des mécanismes de cooptation qui permettent d'encadrer et de contrôler les nouvelles adhésions. C'est pourquoi certains chercheurs n'hésitent pas à comparer les responsables d'ONG internationales à de véritables potentats (16). De fait, des mouvements « de masse » comme Amnesty International, Greenpeace ou Oxfam revendiquent une base sociale qui se chiffre en millions d'adhérents ; mais, dans les faits, cette base sociale ne pèse pas beaucoup sur les orientations stratégiques des structures concernées. Le particulier qui donne un peu d'argent à une ONG acquiert rarement un droit de vote en assemblée générale. Souvent recruté par mailing, il entretient une relation assez distante et impersonnelle avec l'association qu'il finance. Les études disponibles montrent qu'il a encore moins de prise sur la direction de « son »

ONG que les membres de partis politiques (17). Dans bien des cas s'appliquent les principes du suffrage censitaire : seuls les gros donateurs sont autorisés à exercer un droit de vote... sans garantie qu'ils l'utilisent effectivement.

Pour le reste, ce sont les membres actifs et les bénévoles qui sont censés choisir leurs dirigeants en assemblée générale, au motif qu'ils « donnent » effectivement de leur personne (18). Pareille forme de démocratie interne se retrouve en particulier dans les groupements « corporatistes » qui, à l'instar de Médecins du monde, reposent sur un secteur professionnel en particulier. Mais elle est moins évidente dans les agences spécialisées qui n'ont pas de base « populaire » et représentent moins d'engagements personnels. La « professionnalisation » de l'action humanitaire a, en effet, dénaturé le militantisme de naguère. La salarisation des volontaires et l'augmentation de la rémunération des cadres ont introduit des rapports de travail comparables à des relations entre employés et patrons. En guise d'ONG, le modèle dominant aujourd'hui est précisément celui des PVO (*Private Voluntary Organizations*) américaines, c'est-à-dire des entreprises à but non lucratif avec des conseils d'administration qui doivent se distinguer clairement de la structure permanente et salariée pour exercer pleinement leur fonction de contrôle et de contre-pouvoir en représentant les intérêts, souvent divergents, des différentes parties prenantes, y compris les bénéficiaires de l'aide internationale (19).

Bien entendu, les imperfections de la démocratie associative et participative ne doivent pas conduire à nier la sincérité des efforts menés. Nombre de responsables d'ONG ne prétendent pas parler au nom des autres : d'après une étude menée en Grande-Bretagne, une bonne moitié d'entre eux considèrent que leur légitimité provient avant tout de leur expérience de terrain, plus que de leur compétence institutionnelle, de leur position morale ou de leur capacité à représenter les populations du Sud (20). Encadrées par des lois et surveillées par les États, les ONG doivent par ailleurs assumer un minimum de responsabilité sociale et de transparence en rendant au moins des comptes à leurs membres et à leurs bailleurs de fonds. Leurs partisans arguent qu'elles n'ont, de ce point de vue, rien à envier aux États et au système de représentation de la communauté internationale (21). L'Inde et la Chine, par exemple, pèsent pour un tiers de la population mondiale mais ne représentent que deux voix à l'Assemblée générale de l'ONU, soit 1 % du total. Selon ce type de raisonnement, les défauts de représentativité des

gouvernements valent bien les insuffisances des associations. Autrement dit, si des régimes autoritaires sont officiellement reconnus par la communauté internationale, alors pourquoi pas des ONG peu démocratiques au Conseil économique et social des Nations unies ?

Une représentativité douteuse

La représentativité des associations de solidarité internationale du Nord n'en apparaît pas moins contestable lorsque l'on étudie leurs relations avec les communautés du Sud : soit elles les ignorent en les contournant, soit elles suscitent l'hostilité, soit elles perturbent l'organisation endogène de la société civile. En principe, la rhétorique humanitaire prétend que les ONG du Nord travaillent en « partenariat » avec leurs homologues du Sud. En pratique, cependant, les deux entités ne traitent pas d'égal à égal. Pour mettre en œuvre des programmes à moindre coût, les organisations de solidarité du Nord préfèrent souvent créer de toutes pièces des groupements communautaires plutôt que de passer par les ONG locales déjà établies et potentiellement moins dociles (22). Lorsqu'elles s'insèrent dans un mouvement international, ces dernières doivent alors opérer « sous licence », à l'instar des succursales d'une entreprise multinationale. Dans certains cas, elles préfèrent faire pression sur leur gouvernement afin d'empêcher l'établissement d'ONG occidentales perçues comme une concurrence, voire une menace (23).

D'une manière générale, les associations du tiers-monde ont peu voix au chapitre quand il s'agit de décider de l'orientation des programmes d'aide financés par le Nord. Seules 251 des 1 550 ONG associées au département d'information des Nations unies sont basées dans des pays en développement (24). Des études montrent également que, sur cinquante associations occidentales spécialisées dans le plaidoyer, seulement deux avaient effectivement consulté leurs partenaires du Sud avant d'engager une action en leur nom (25). Les ONG du Nord affirment que les associations du tiers-monde ne sont pas assez solides pour se passer de leur encadrement et résister seules aux conditionnalités politiques des bailleurs de fonds institutionnels. Selon un sondage réalisé en 1995, jusqu'à 80 % des ONG britanniques s'opposent même à ce que le gouvernement finance directement leurs partenaires du Sud (26). À les entendre, une

telle politique reviendrait à les priver d'importantes ressources budgétaires au profit d'organisations vulnérables et peu professionnelles, prêtes à monter des programmes uniquement en fonction de leur rentabilité.

Au-delà des limites d'un partenariat avec les ONG du Sud, il ne semble pas non plus évident que les associations de solidarité occidentales défendent vraiment les intérêts des populations du tiers-monde. On peut ainsi s'interroger sur la représentativité des pétitions présentées par Oxfam International pour demander des règles de commerce plus justes lors la réunion de l'OMC à Hong Kong en 2005. *A priori*, le chiffre de dix millions de signatures semble impressionnant. Mais la majorité d'entre elles provenait du monde industrialisé. Et les quatre millions de signatures recueillies au Sud — essentiellement en Éthiopie et en Inde — pèsent peu dans des pays qui comptent, respectivement, 73 millions et plus de un milliard d'habitants.

L'humanitaire au forcing

Le problème s'avère encore plus criant dans les régions en crise où les organisations de secours fournissent des services publics et tendent à se substituer à des États défailants. Les ONG, on le sait, prétendent représenter les « sans voix ». Pour cela, elles se prévalent de la légitimité d'un « droit international humanitaire »... dont la vocation universelle cache mal qu'il s'agit d'une construction occidentale qui bute en permanence sur la diversité des pratiques coutumières de par le monde. De même que l'abolition de la peine de mort s'est faite à contre-courant de l'opinion publique dans les pays développés, l'imposition de normes humanitaires ne correspond pas toujours aux souhaits de populations qui luttent pour leur survie en massacrant des civils dans les rangs ennemis. Dans le sud du Soudan, des spécialistes observent ainsi que les ONG du Nord ne sont nullement habilitées par les victimes de la guerre à parler et à collecter de l'argent en leur nom ; les bénéficiaires de l'aide internationale, quant à eux, n'ont guère l'occasion de se faire entendre pour, éventuellement, se plaindre du comportement des humanitaires (27).

Malgré (ou à cause de) leur altruisme, ces derniers croient savoir ce qui est bon pour les autres. Au Tchad, par exemple, des ONG se sont opposées à l'extraction de pétrole alors qu'une grande partie de la population y est favorable. Certes, l'homme de

la rue a sans doute tort d'imaginer l'avènement d'un prochain Eldorado grâce à l'or noir. Lesdites ONG, pour leur part, ont vraisemblablement raison de prendre les devants et de contester un projet qui, financé par la Banque mondiale, risque de renforcer un pouvoir autoritaire et d'aggraver les inégalités sociales du pays. En attendant, les associations de plaidoyer du Nord ne reflètent nullement les souhaits de la majorité. Elles peuvent même aller jusqu'à s'opposer aux volontés populaires qui ne correspondraient pas aux canons de la bienséance occidentale, spécialement les demandes en faveur d'une application plus stricte de la charia, de l'excision traditionnelle des femmes ou de l'exécution des voleurs.

De plus, il leur arrive de privilégier l'efficacité de leur stratégie de communication au Nord au détriment de leurs partenaires au Sud. Ainsi, des ONG ont littéralement court-circuité les Indiens Huaorani d'Équateur pour contrer la compagnie pétrolière Conoco et mener une campagne susceptible de séduire le grand public nord-américain, quitte à léser les communautés concernées. Au final, elles ont négocié à la place des premiers intéressés (qui n'avaient pas été consultés) un accord les privant de leurs droits fonciers ; et elles ont collecté en leur nom des fonds sans les leur redistribuer (28). On retrouve une situation similaire à Bujagali, en Ouganda, où des lobbies écologistes américains ont relayé les protestations d'une ONG locale forte de 25 membres (!) et ont réussi à empêcher la réalisation d'un barrage hydroélectrique financé par la Banque mondiale. Au vu des compensations financières qu'on leur proposait, les villageois des environs étaient pourtant favorables au projet et le blocage de l'opération a pénalisé une population qui a continué de vivre sans électricité (29)...

De tels cas ne sont pas si rares. Dès lors, certains s'étonnent du fait que les ONG du Nord soient considérées comme démocratiques alors qu'elles n'expriment pas les souhaits de ceux qu'elles affirment représenter. En Afrique, la contradiction paraît d'autant plus évidente que le continent fait l'objet d'un grand nombre de recommandations destinées à l'aider à en finir avec ses mauvaises pratiques politiques. Résultat : les associations occidentales sont accusées de demander aux gouvernements du Sud de mettre en œuvre des règles... qu'elles n'appliquent pas elles-mêmes. Pour les premiers concernés, « les ONG devraient être soumises aux normes démocratiques qu'on veut imposer aux États africains. Nous n'avons élu ni les ONG ni les bailleurs. Alors, pourquoi nous embêter à organiser des élections ? » (30).

Les critiques du Sud

Indéniablement, les associations de solidarité du Nord n'ont pas toujours bonne presse dans les pays du Sud. Il serait réducteur, à cet égard, d'affirmer que seuls les dictateurs leur prêtent une mauvaise réputation. Prix Nobel de la paix, l'ex-président sud-africain Nelson Mandela leur a ainsi reproché de ne pas être transparentes et de défendre les intérêts de leurs bailleurs de fonds plutôt que ceux des masses (31). Bien sûr, les ONG servent souvent de boucs émissaires aux dirigeants locaux, de la Colombie au Kazakhstan en passant par la Russie ou le Zimbabwe. Mais le ressentiment à leur égard est largement partagé par les élites nationalistes du tiers-monde. En Amérique latine, elles sont considérées comme le « cheval de Troie » des États-Unis (32). En Afrique, on les soupçonne de détruire la tradition et d'être des agents de l'impérialisme occidental (33). En Angola, par exemple, les ONG sont devenues le plus gros employeur du secteur formel de l'économie et on leur a reproché de partager le pays pour le gérer à la place d'un État qui consacrait toutes ses ressources à l'effort de guerre (34). En Ouganda, le président Yoweri Museveni les a accusées d'être les sous-marins de l'étranger, de s'enrichir sur le dos des Africains, de se concurrencer entre elles et d'obéir en priorité aux directives de leurs bailleurs pour remporter les contrats les plus lucratifs, plutôt que de répondre aux besoins des populations nécessiteuses (35). De même, en Afghanistan, le président Hamid Karzaï a reproché aux ONG de dilapider les ressources de l'aide internationale (36).

Depuis le fameux essai de l'anthropologue Marcel Mauss, on sait que le don humilie quand il ne peut pas être rendu et que la dette ne circule plus. Or l'assistance humanitaire telle qu'elle est pratiquée par les ONG se veut impartiale, voire dépersonnalisée, et elle ne permet pas aux bénéficiaires de rendre le don (37). Toujours suspectée d'abriter des motifs peu avouables, l'aide internationale est alors comprise comme un cadeau empoisonné — méfiance qui, d'ailleurs, ne se limite pas aux sociétés du Sud, si l'on en juge par l'étymologie des mots *dosis* (qui désigne à la fois le don et la dose de poison en grec) ou *gift* (cadeau en anglais et poison en allemand) (38). Dans cette perspective, les ONG du Nord n'agissent jamais de façon désintéressée et sont assimilées à des missionnaires, des agents secrets ou des entreprises lucratives (39). Le phénomène n'est pas nouveau et prend de

l'ampleur au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quand le Sud s'émancipe de la tutelle coloniale et quand se met en place l'architecture moderne de l'aide internationale telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Dès le début des années 1950, des enquêtes menées en Inde montrent ainsi comment les expatriés humanitaires sont suspectés de vouloir, alternativement, s'emparer des meilleures terres, bouleverser le système des castes, tuer les lépreux, convertir les habitants au christianisme, collectiviser l'agriculture, influencer le vote des autochtones, prendre le pouvoir ou coloniser la région pour se rembourser d'une dette que le gouvernement de New Delhi n'avait pas pu honorer (40). À mesure que le nombre d'ONG augmente, les incompréhensions ne disparaissent évidemment pas (41). Sur la base d'entretiens réalisés au cours des années 1980, il apparaît que les habitants du Burkina Faso reprochent aux donateurs occidentaux leur « complexe de supériorité », leur « arrogance », leur « domination » et leur « charité » teintée de « pitié » ; les opérateurs, eux, se plaignent de la « résignation », de la « soumission » et de la « démobilisation » des bénéficiaires de l'aide internationale (42). Du côté des populations du Sud, les récriminations visent aussi les urgentistes, et pas seulement les acteurs du développement qui s'inscrivent dans une perspective à long terme. D'après une enquête réalisée en Irak en juin 2003, 41 % des personnes interrogées trouvent que les organisations humanitaires ne répondent pas à leurs attentes (43). Plus récemment encore, des sondages conduits en août 2005 dans des camps de déplacés au Burundi confirment que les ONG ne sont pas perçues comme « neutres », « équitables » ou « plus efficaces que l'État » (44).

Les critiques du Nord

Le tableau ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas également les préventions d'une partie de l'opinion publique du Nord à l'égard des associations de solidarité internationale. La critique transcende en l'occurrence les clivages partisans et oblige à revoir bien des idées reçues (45). Politiquement, on a, en effet, l'habitude d'opposer les notions de « charité » et de « solidarité ». La première sous-tendrait une certaine forme de paternalisme, voire de condescendance, et aurait les faveurs d'une droite imprégnée des idéaux de la chrétienté. Liée à un effort de

justice sociale et de redistribution des richesses, la seconde emporterait quant à elle l'adhésion des sympathisants de gauche qui, si l'on en croit des sondages réalisés en France, seraient plus attachés à la solidarité avec les pays pauvres (46). À l'analyse, il s'avère cependant que ces distinctions de principe se fondent dans une critique commune visant les organisations humanitaires.

Considérées comme subversives à droite et impérialistes à gauche, les ONG suscitent d'abord et avant tout l'hostilité de ceux qui croient à la primauté de l'État. Les associations de solidarité internationale, en particulier, sont accusées de miner la démocratie en s'emparant de la gestion des programmes sociaux, voire en monopolisant le débat au détriment des leaders locaux et au profit d'expatriés relayés sur place par une nouvelle classe de *compradores* qui tire ses ressources non pas d'un régime colonial, mais directement des puissances industrialisées (47). « Indissociable de l'hégémonie capitaliste de la fin du XX^e siècle », l'action humanitaire apparaît alors comme un « accessoire essentiel de la globalisation marchande en cours » et comme une « entreprise de légitimation morale de l'ordre occidental » (48). Héritières des organisations missionnaires auxiliaires de la colonisation, les ONG d'aujourd'hui ne contribueraient que de façon marginale à soulager la pauvreté et entraveraient les efforts d'émancipation des populations du tiers-monde (49).

On le voit, les critiques contre l'assistance au tiers-monde ne proviennent pas seulement de la droite poujadiste et cartiériste qui accorde une « préférence nationale » à la Corrèze plutôt qu'au Zambèze. Si les chrétiens de gauche plaident généralement en faveur d'une augmentation de l'aide publique au développement, les marxistes ne sont pas les derniers à récuser les efforts de coopération des pays riches — efforts dans lesquels ils voient une forme d'impérialisme destinée à conforter l'hégémonie américaine. Favorables à l'autosuffisance du tiers-monde, des auteurs représentatifs de ce courant de pensée sont même allés jusqu'à préconiser un arrêt total de l'aide occidentale, arguant que les populations n'en souffriraient quasiment pas puisque, détournée par les élites locales, cette aide ne bénéficie de toute façon pas aux plus pauvres (50).

Paradoxalement, conservateurs et progressistes se sont finalement retrouvés pour condamner les échecs de l'assistance au tiers-monde... et donc, aussi, ceux des associations de solidarité internationale. Les arguments employés ont, certes, été différents. Mais les interrogations ont porté sur des préoccupations communes : détournement de l'aide, corruption

des élites accaparant les richesses, rôle de la puissance publique... Très tôt, des économistes libéraux ont montré que les politiques de développement étatistes contribuaient à renforcer le pouvoir et les ressources de régimes peu fréquentables. Selon Peter Tamas Bauer, les transferts bilatéraux entre gouvernements, loin d'atténuer les inégalités sociales, revenaient à imposer les pauvres dans les pays riches pour soutenir les riches dans les pays pauvres (51). À mesure que l'aide publique passait de mode, au cours des années 1980, la critique s'est ensuite portée sur la capacité des ONG à promouvoir le développement et à « exporter de la démocratie ».

Les avis sont assez contrastés à ce sujet. Pour certains, les ONG exercent sur les États une influence limitée (52). Leur impact sur la société civile et l'ouverture du jeu politique n'est pas non plus évident. Il peut arriver que l'appui à des ONG du Sud entretienne une culture de dépendance, introduise un esprit de concurrence et conduise à saboter les initiatives endogènes. Au Guatemala, l'afflux de financements extérieurs a ainsi contribué à fragmenter de l'intérieur les associations du peuple maya malgré leur volonté de fédérer les efforts de développement et d'établir des priorités consensuelles (53). Dans d'autres cas, les ONG du Nord ont ignoré les partenaires les plus démocratiques et privilégié les organisations dirigées par des leaders charismatiques dès lors que ceux-ci paraissaient déterminés et ne faisaient pas ouvertement état de dissensions internes (54). D'une manière générale, les liens de cause à effet sont difficiles à prouver. Il n'est pas besoin d'ONG pour amorcer des processus de transition démocratique. Inversement, la vitalité du secteur associatif ne garantit nullement l'assouplissement de régimes autoritaires. La preuve : en Afrique, ce sont souvent les petits pays qui enregistrent la plus forte concentration d'ONG par habitant. Parmi eux, la Gambie, une dictature militaire, et le Swaziland, l'une des dernières monarchies absolues de la planète (55).

De fait, le financement et l'accompagnement d'ONG du Sud par des organismes du Nord ne renforcent pas nécessairement les capacités de la société civile. L'illusion des bailleurs de fonds occidentaux provient souvent d'une impression de dichotomie entre l'État et ses citoyens (comme si la classe dirigeante était complètement coupée du peuple et ne bénéficiait pas d'un minimum de consensus et de légitimité malgré ses exactions). En réalité, les pratiques politiques d'un gouvernement reflètent aussi les rapports de pouvoir au sein d'une société donnée, et inversement. En Afrique, par exemple, la répression étatique ne

suffit pas à expliquer l'impotence des ONG, qui exprime plutôt la faiblesse organisationnelle de la société civile (56). Les associations locales n'échappent pas aux maux qui affectent l'État, du tribalisme à la corruption.

Le contournement de l'État

Le débat ne s'arrête évidemment pas là. Que leurs relations avec les autorités soient bonnes ou médiocres, les associations de solidarité internationale sont devenues des partenaires incontournables de l'État, à la faveur des pressions libérales qui ont conduit à réduire la fonction publique des pays en développement (57). La Banque mondiale, en particulier, les a de plus en plus impliquées dans ses plans d'ajustements structurels, à hauteur de la moitié des projets qu'elle finançait en 1994, contre un tiers au début des années 1990 et 6 % au cours de la décennie précédente (58). Ainsi, les ONG ont autant profité que contribué à l'effondrement de l'État dans le tiers-monde depuis une vingtaine d'années. Force est donc d'admettre qu'elles ont une influence politique. La question est de savoir comment cette influence s'exerce. Deux points de vue s'opposent à ce sujet. Selon le premier, les ONG affaiblissent l'État, divisent le corps social et privent les citoyens de leur principale arène de débat. Selon le second, elles contribuent plutôt à consolider le pouvoir de la puissance publique, quitte à renforcer la capacité de nuisance de régimes autoritaires. Dans les deux cas de figure, les ONG ne paraissent guère faciliter l'ouverture et la démocratisation du jeu politique. Au contraire, elles peuvent bloquer les possibilités de changement en étouffant les velléités de révolte, situation qui n'est d'ailleurs pas spécifique des seuls pays du tiers-monde (59).

Les ONG occultent les clivages de classe, démobilisent les mouvements sociaux et alimentent la rhétorique néolibérale qui oppose la « bonne » société civile à la « mauvaise » puissance publique de l'État (60). Autre inconvénient : elles divisent pour mieux régner en segmentant les revendications par catégories, des femmes jusqu'aux groupements indigènes. Elles privent également les mouvements sociaux de leaders en recrutant les anciens dirigeants gauchistes issus des syndicats, des guérillas ou des organisations féministes. Qui plus est, en aidant la population à survivre, elles détournent les pauvres des tentations révolutionnaires et les dissuadent d'entamer des grèves ou de mener des

manifestations de rue. Enfin, en se préoccupant de promouvoir des réformes légales et non de favoriser un véritable changement socio-économique, elles canalisent le mécontentement populaire sans remettre le système en cause.

Il est vrai que l'on peut renverser la perspective et affirmer que les ONG contribuent à renforcer l'État, et pas seulement à le vider de sa substance. Dans des régimes issus de dictatures comme en Thaïlande, au Cambodge ou aux Philippines, elles ont permis aux autorités de renouer le contact avec la population, de combler les lacunes du service public et d'apaiser les protestations susceptibles de donner lieu à des mouvements de lutte armée (61). Le problème est que les ONG n'échappent pas aux contraintes économiques et aux impératifs de rentabilité qui empêchent également le secteur privé de pallier les défaillances de l'État et d'atteindre les populations les moins solvables (62). La privatisation des services sociaux autrefois du ressort de l'État-providence concourt, en réalité, à affaiblir la puissance publique et présente de nombreux risques. Après tout, rien ne prouve que le secteur associatif, très compartimenté, souvent concentré dans les grandes villes, réponde mieux aux besoins, propose une offre de meilleure qualité et assure une bonne couverture géographique à l'échelle d'un pays donné, notamment en zone rurale. Fluctuante et partielle, voire partielle, l'assistance des ONG cible certaines catégories de la population, sur une base communautaire ou sociale, et remet en cause les systèmes universels des États-providence, inconditionnels et garantis à tous (63).

Il convient à cet égard de prendre en compte les inconvénients de la marchandisation des organisations à but non lucratif, d'une part, et les dysfonctionnements de la commercialisation du service public, d'autre part. D'un côté, les acteurs commerciaux tendent à privilégier les « clients » les plus aisés et laissent aux ONG les populations les moins solvables. De l'autre, le secteur associatif parvient difficilement à atteindre les catégories sociales les plus « vulnérables » et finit généralement par se contenter de toucher les moins pauvres des pauvres (64). De fait, les ONG ne pourront jamais remplacer la puissance publique et se substituer complètement à l'État. Elles jouent seulement un rôle complémentaire (65). Mais elles peuvent parfaitement contourner l'appareil étatique de façon délibérée : dans bien des cas, les ONG du Nord perçoivent les administrations des pays du Sud comme des appareils mafieux et corrompus qu'il faut éviter à tout prix. La volonté d'esquiver les

structures de pouvoir est particulièrement évidente dans les zones de guerre. Le problème, observe un spécialiste, est que « les praticiens de l'aide ont pu finir par discréditer complètement les leaders politiques locaux sans pour autant protéger la population de leurs exactions. Une telle attitude n'a pas permis de donner aux pauvres les moyens de se gouverner, pas plus qu'elle n'a conduit à faciliter des transitions vers la paix ou la démocratie » (66).

D'une manière générale, les gouvernements du tiers-monde sont souvent accusés de ne pas se soucier des indigents, de réprimer l'opposition politique et de n'avoir aucune vision du développement de leur pays. Farouchement attachées à leur indépendance, les associations de solidarité internationale préfèrent par conséquent fournir un service public « en parallèle », même si cela s'avère contre-productif. Illustration : au Mozambique, après la signature des accords de paix de 1992, elles ont refusé de coordonner leurs efforts avec les autorités et ont boudé le plan de reconstruction nationale car elles se méfiaient d'une administration aux mains d'un régime de parti unique. Résultat : elles ont monté en ordre dispersé une multitude de petits projets dans lesquels les communautés locales se sont peu investies faute d'en avoir décidé les objectifs. Au moment de repartir, les ONG occidentales n'ont pas passé le relais aux autorités ; des écoles et des dispensaires se sont alors retrouvés privés d'instituteurs et de médecins tandis que des bâtiments rebâti à la hâte s'effondraient rapidement, faute d'avoir été conçus par des architectes professionnels (67).

En guise de conclusion participative

Au-delà des échecs rencontrés en matière de développement, le rôle positif des ONG du Nord et du Sud ne paraît pas évident en matière de démocratisation de pays dont elles contribuent à affaiblir les appareils étatiques. Il est tout aussi probable que les progrès observés sur le terrain ou dans les enceintes internationales résultent plutôt d'un concours de circonstances. Souvent citée comme un grand succès du lobbying des ONG, la campagne de plaidoyer contre les mines antipersonnel est à cet égard emblématique. Sa réussite ne tient pas seulement à l'intelligence d'associations qui se sont concentrées exclusivement sur les mines et qui ont su éviter de se disperser dans des demandes de

négociations plus globales concernant l'arme nucléaire ou le désarmement. Lancée en 1992, elle doit beaucoup à des fenêtres d'opportunité d'ordre conjoncturel et structurel : des changements de gouvernement en France et en Grande-Bretagne qui ont permis de vaincre les réticences des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ; les hésitations des États-Unis qui, par contrecoup, ont convaincu des pays non alignés et traditionnellement opposés à la politique américaine ; le désintérêt des militaires et de l'industrie de la défense, pour lesquels les mines n'étaient pas vraiment une arme utile et un marché porteur, ni même rentable (68)...

De ce point de vue, il convient de ne pas exagérer l'apport des associations de solidarité internationale. D'abord, les études disponibles montrent qu'il n'y a pas de corrélation entre l'aide au développement et la démocratisation des pays récipiendaires (69). En Ouganda, par exemple, l'assistance internationale a permis au gouvernement de repousser les réformes économiques à entreprendre, de renforcer ses clientèles politiques au détriment des institutions, de financer ses expéditions militaires au Congo et de bénéficier d'une source de revenus qui ne venait pas des impôts et qui ne l'obligeait donc pas à rendre des comptes à la population (70). De plus, la démocratie participative que promeuvent les ONG ne doit pas induire en erreur : elle ne privilégie pas forcément les groupes les plus vulnérables mais les plus visibles et les mieux médiatisés. À moins de tomber dans les pires travers du lobbying en monopolisant indûment le débat et l'attention des décideurs, elle ne peut donc prétendre se substituer à une démocratie représentative. La remarque vaut évidemment pour les ONG du Sud. Le cas des Philippines le montre à sa manière. Après la chute de la dictature de Ferdinand Marcos en 1986, une nouvelle Constitution a théoriquement accordé 25 % des sièges parlementaires aux ONG locales. À travers les associations de base, l'idée était de promouvoir les populations les plus pauvres qui ne se reconnaissaient pas dans les élus issus des élites. Mais le système a vite montré ses limites lorsqu'il a pour la première fois passé l'épreuve des élections, en 1998. À l'époque, les politiciens du cru se sont empressés de créer des ONG liges afin de gonfler les suffrages en leur faveur (71).

Au final, il apparaît que les mérites des associations de solidarité internationale s'arrêtent là où commencent les inconvénients d'un activisme omniprésent, quand l'agitation supplante la réflexion et que des slogans publicitaires remplacent le débat

public. Appliqués au tiers-monde, les présupposés politiquement corrects de la pensée tocquevillienne se heurtent fondamentalement à deux limites intrinsèques. La première, on l'a vu, a trait à la représentativité d'ONG du Nord qui ne sont pas élues par les populations du Sud. La seconde concerne le lien de cause à effet entre la vitalité du secteur associatif et l'ouverture démocratique d'un pays. Il faut bien constater que d'autres types d'acteurs jouent un rôle important en la matière, qu'il s'agisse d'organisations religieuses ou syndicales, sans même parler des mouvements de lutte armée. Par surcroît, il est difficile d'imaginer que des processus de démocratisation puissent se développer sans l'État. Or la stratégie des associations de solidarité internationale consiste précisément à contourner les gouvernements corrompus du Sud pour renforcer les capacités de la société civile par opposition aux pouvoirs publics. Tout à la fois réformateur et destructeur, l'impact politique d'une telle approche reste à démontrer au cas par cas et nous conduit à relativiser ses conséquences positives. En réalité, les ONG du Nord sont surtout influentes parce qu'elles créent des réseaux transnationaux qui facilitent et standardisent la circulation des ressources, des informations et des normes (72). Au mieux, elles peuvent donc accompagner des dynamiques de démocratisation portées par des mouvements sociaux issus des milieux étudiants, ouvriers, paysans, politiques ou religieux. Mais elles ne peuvent certainement pas les initier et imposer *ex nihilo* les valeurs qu'elles tentent d'exporter à partir du modèle parlementaire occidental.

(1) Pour une thèse de ce genre, qui oppose l'Italie du Nord à celle du Sud, voir : Putnam, Robert, Leonardi, Robert et Nanetti, Raffaella, *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, 1993, 258 p.

(2) Anderson, Ian, « Northern NGO Advocacy : Perceptions, Reality, and the Challenge », *Development in Practice*, vol. 10, n° 3-4, 2000, pp. 445-452.

(3) Edelman, Richard, *Sixth Annual Edelman Trust Barometer : a Global Study of Opinion Leaders*, Edelman Trust, Chicago, 2000.

(4) Sondage réalisé en septembre 2006 par BVA et accessible sur : <http://www.bva.fr/new/index.asp>

(5) Heinrich, Volkhart Finn, « The Role of NGOs in Strengthening the Foundations of South African Democracy », *Voluntas (International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations)*, vol. 11, n° 1, 2001, pp.1-15.

(6) Simmons, P. J., « Learning to live with NGOs », *Foreign Policy*, n° 112, 1998, pp. 82-94.

- (7) Fitzduff, Mari & Cheyanne, Church (ed.), *NGOs at the table : strategies for influencing policies in areas of conflict*, Rowman and Littlefield, Lanham (MD), 2004, p. 3.
- (8) Aston, Jurij Daniel, « The United Nations Committee on Non-Governmental Organizations : Guarding the Entrance to a politically divided House », *European Journal of International Law*, vol. 12, n° 5, 2001, pp. 943-962.
- (9) On trouvera plus d'informations sur ces ONG en visitant le site de l'Observatoire de l'action humanitaire : <http://www.observatoire-humanitaire.org/>
- (10) Gallin, Dan, *Trade Unions and NGOs : A Necessary Partnership for Social Development*, UNRISD, Genève, 2000.
- (11) Richard, Michel, *La République compassionnelle : essai*, Grasset, 2006.
- (12) Spiro, Peter, « New global communities : nongovernmental organizations in international decision-making institutions », *Washington Quarterly*, vol. 18, n° 1, 1995, p. 52.
- (13) Le Fort, Léon, *La Chirurgie militaire et les sociétés de secours en France et à l'étranger*, Germer Baillière, Paris, 1872, p. 225.
- (14) Anderson, Kenneth, « The Limits of Pragmatism in American Foreign Policy : Unsolicited Advice to the Bush Administration on Relations with International Nongovernmental Organizations », *Chicago Journal of International Law*, vol. 2, n° 2, 2001, pp. 371-388.
- (15) Esty, Daniel, « NGOs at the World Trade Organization : Cooperation, Competition, or Exclusion », *Journal of International Economic Law*, vol. 1, n° 1, mars 1998, p. 140.
- (16) Spiro, Peter, « New Global Potentates : Nongovernmental Organizations and the "Unregulated" Marketplace », *Cardozo Law Review*, vol. 18, n° 3, 1996, pp. 957-963.
- (17) Jordan, Grant et Maloney, William, *The Protest Business ? Mobilizing Campaign Groups*, Manchester University Press, Manchester, 1997, p. 180.
- (18) Ferrand-Bechmann, Dan, *Le Métier de bénévole*, Anthropos, Paris, 2000.
- (19) Carver, John, *Boards that Make a Difference : a New Design for Leadership in Nonprofit and Public Organizations*, Jossey-Bass, San Francisco, 2006.
- (20) Hudson, Alan, « Making the connection : legitimacy claims, legitimacy chains and Northern NGO's international advocacy », in Lewis, David & Wallace, Tina (ed.), *New Roles and Relevance : Development NGOs and the Challenge of Change*, Kumarian Press, West Hartford, 2000, pp. 92-93.
- (21) Wapner, Paul, « Defending accountability in NGOs », *Chicago Journal of International Law*, vol. 3, 2002, n° 1, pp. 197-205.
- (22) Michael, Sarah, *Undermining Development : the Absence of Power among Local NGOs in Africa*, James Currey, Oxford, 2004, p. 122.
- (23) Agg, Catherine, *Trends in Government Support for NGOs*, UNRISD, Genève, 2006, p. 23.
- (24) Ce département donne accès aux délibérations des Nations unies, à défaut d'un droit de participation. Voir : Bendaña, Alejandro, *NGOs and Social Movements. A North/South Divide ?* UNRISD, Genève, 2006, p. 6.
- (25) Anderson, Ian, « Northern NGO Advocacy : Perceptions, Reality, and the Challenge », *Development in Practice*, vol. 10, n° 3-4, 2000, p. 448.
- (26) Degnbol-Martinussen, John & Engberg-Pedersen, Poul, *Aid : Understanding International Development Cooperation*, Zed, Londres, 2003, p. 149.
- (27) Efuk, Sofrono, « "Humanitarian that harms" : a critique of NGO charity in Southern Sudan », *Civil Wars*, vol. 3, n° 3, 2000, pp. 45-73.
- (28) Jordan, Lisa et Tuijl (van), Peter, « Political Responsibility in Transnational NGO Advocacy », *World Development*, vol. 28, n° 12, décembre 2000, p. 2061.
- (29) Mallaby, Sebastian, « NGOs : Fighting Poverty, Hurting the Poor », *Foreign Policy*, n° 144, septembre 2004, pp. 50-58.

- (30) Un officiel africain cité par Pomerantz, Phyllis, *Aid Effectiveness In Africa : Developing Trust Between Donors and Governments*, Lexington Books, Lanham (Md.), 2004, p. 102.
- (31) Heinrich, Volkhart Finn, « The Role of NGOs in Strengthening the Foundations of South African Democracy », *Voluntas (International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations)*, vol. 11, n° 1, 2001, p. 5.
- (32) Jhamtani, Hira, « The imperialism of Northern NGOs », *Earth Island Journal*, vol. 7, n° 3, 1992, pp. 10-11, cité in Ahmed, Shamima et Potter, David, *NGOs in International Politics*, Kumarian Press, Bloomfield (CT), 2006, p. 246.
- (33) Igoe, Jim et Kelsall, Tim (ed.), *Between a Rock and a Hard Place : African NGOs, Donors and the State*, Carolina Academic Press, Durham (NC), 2004, 309 p.
- (34) Campbell, Horace, *Humanitarianism, War and the Recolonisation of Angola*, Sapes, Harare, 1997, 45 p.
- (35) Cité par Dicklitch, Susan, *The Elusive Promise of NGOs in Africa : Lessons from Uganda*, St Martin's Press, New York, 1998, p. 102.
- (36) Donini, Antonio, Minear, Larry, Smillie, Ian, Van Baarda, Ted et Welch, Anthony, *Mapping the Security Environment. Understanding the Perceptions of Local Communities, Peace Support Operations, and Assistance Agencies*, Tufts University, Medford (Ma.), 2005, p. 11.
- (37) Caillé, Alain, *Anthropologie du don : le tiers paradigme*, Desclée De Brouwer, 2000, 278 p.
- (38) Historiquement, le don est ainsi associé à un sacrifice, une offrande aux dieux, une dépense de prestige, un banquet, une rançon, un impôt ou le rachat d'un crime ! Cf. Benveniste, Émile, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Éditions de Minuit, vol. 1, 1969, pp. 65-68.
- (39) Sankore, Rotimi, « What are the NGOs doing ? », *New African* (Londres), août 2005, pp. 12-15.
- (40) Bock, Edwin, *Fifty Years of Technical Assistance : some Administrative Experiences of U.S. Voluntary Agencies*, Public Administration Clearing House, Chicago, 1954, p. 40.
- (41) En témoigne, à sa manière, la multiplication des guides de bonne conduite humanitaire qui, pour éviter les réactions xénophobes, donnent des recommandations sur la façon de s'habiller ou de saluer les autochtones. A trente ans d'intervalle, voir, par exemple : O'Kelly, Elizabeth, *Aid and Self-Help. A General Guide to Overseas Aid*, Charles Knight, Londres, 1973, 140 p. ; Ehrenreich, John H., *The Humanitarian Companion : A Guide for International Aid, Development and Human Rights Workers*, ITDG, Londres, 2005, 170 p.
- (42) Bessis, Sophie, « Les associations d'aide au tiers-monde à la croisée des chemins », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 615, septembre 1989, p. 59.
- (43) PHR, *Southern Iraq : Reports of Human Rights Abuses and Views on Justice, Reconstruction and Government*, Physicians for Human Rights, Boston, 2003, 24 p.
- (44) Pérouse de Montclos, Marc-Antoine, « De l'impartialité des humanitaires et de leur perception par les bénéficiaires : les enjeux politiques de l'aide internationale au Burundi », *Autrepart*, n° 39, 2006, pp. 39-57. Pour les résultats détaillés du sondage, voir : <http://www.observatoire-humanitaire.org/etudes/burundi.htm>
- (45) Des libéraux français aux socialistes américains, voir, par exemple : Minc, Alain, *Épître à nos nouveaux maîtres*, Grasset, 2003, pp. 121-143 ; Petras, James, « Imperialism and NGOs in Latin America », *Monthly Review (an independent socialist magazine)*, vol. 49, n° 7, décembre 1997, pp. 10-27.
- (46) Sondage réalisé en septembre 2006 par BVA et accessible sur : <http://www.bva.fr/new/index.asp>
- (47) Petras, James, « NGOs : in the service of imperialism », *Journal of Contemporary Asia*, vol. 29, n° 4, 1999, p. 430.

- (48) Hours, Bernard, « L'action humanitaire : thérapie et/ou idéologie de la globalisation ? », *Sud/Nord*, n° 17, 2002, pp. 11-18.
- (49) Manji, Firoze et O'Coill, Carl, « The missionary position : NGOs and development in Africa », *International Affairs*, vol. 78, n° 3, juillet 2002, pp. 567-583.
- (50) Hayter, Teresa et Watson, Catherine, *Aid : Rhetoric & Reality*, Pluto Press, Londres, 1985, 303 p.
- (51) Bauer, Peter Tamas, *Economic Analysis and Policy in Underdeveloped Countries*, Cambridge University Press, Duke, 1957, 145 p.
- (52) Cohen, Samy, « Le pouvoir des ONG en question », *Le Débat*, n° 128, janvier 2004, pp. 57-76.
- (53) Biekart, Kees, *The Politics of Civil Society Building : European Private Aid Agencies and Democratic Transitions in Central America*, International Books & Transnational Institute, Utrecht, 1999.
- (54) Bob, Clifford, « Merchants of Morality », *Foreign Policy*, n° 129, mars 2002, p. 44.
- (55) Fisher, Julie, *Nongovernments : NGOs and the Political Development of the Third World*, Kumarian Press, West Hartford (Conn.), 1998, pp. 162-163.
- (56) Michael, Sarah, *Undermining Development : The Absence of Power among Local NGOs in Africa*, James Currey, 2004, Oxford.
- (57) Farrington, John & Bebbington Anthony *et al.*, *Reluctant Partners ? Non-Governmental Organizations, the State and Sustainable Agricultural Development*, Londres, Routledge, 1993.
- (58) Hudock, Ann, *NGOs and Civil Society : Democracy by Proxy ?* Cambridge, Polity Press, Duke, 1999, p. 49.
- (59) Ainsi, en Allemagne, le mouvement associatif qui émerge au XIX^e siècle est plus intégrationniste que les corporations d'Ancien régime. Mais il ne transcende pas les inégalités nées de la Révolution industrielle. En canalisant les revendications politiques de la bourgeoisie et du prolétariat, il évite notamment à l'État d'avoir à gérer les profondes contradictions sociales qui divisent le pays. Cf. Anheier, Helmut et Seibel, Wolfgang, *The Nonprofit Sector in Germany : between State, Economy and Society*, Manchester University Press, Manchester, 2001, p. 52.
- (60) Petras, James, « NGOs : in the service of imperialism », *Journal of Contemporary Asia*, vol. 29, n° 4, 1999, pp. 431 et suivantes.
- (61) Clarke, Gerard, *The Politics of NGOs in South-East Asia : Participation and Protest in the Philippines*, Routledge, New York, 1998, p. 211.
- (62) Put, Marcel & Van Dijk, Meine Pieter (ed.), *Government and NGO Interventions in Dryland Agriculture : a Study of two Projects in Andhra Pradesh*, Manohar, New Delhi, 2000, p. 41.
- (63) Brunel, Sylvie, « Du local au global : le rôle ambigu des ONG dans le développement », *Historiens & Géographes*, n° 395, juillet 2006, p. 144.
- (64) Riddell, Roger et Robinson, Mark, *Non-Governmental Organizations and Rural Poverty Alleviation*, Oxford University Press, Londres, 1995, 303 p.
- (65) Eade, Deborah (ed.), *Development, NGOS, and Civil Society : Selected Essays from Development in Practice*, Oxfam, Oxford, 2000, 208 p. Voir aussi : Zaidi, Akbar, « NGO failure and the need to bring back the state », *Journal of International Development*, vol. 11, n° 2, mars 1999, pp. 259-271.
- (66) Marriage, Zoë, *Not Breaking the Rules, Not Playing the Game. International Assistance to Countries at War*, Hurst, Londres, 2006, p. 197.
- (67) Barnes, Sam, « NGO in Peace-Keeping Operations : Their Role in Mozambique », *Development in Practice*, vol. 8, n° 3, août 1998, p. 314.
- (68) Hubert, Don, *The Landmine Ban : a Case Study in Humanitarian Advocacy*, Thomas Watson Institute for International Studies, Occasional paper, Providence (RI), n° 42, 2000, pp. 37-38.
- (69) Knack, Stephen, « Does Foreign Aid Promote Democracy ? », *International Studies Quarterly*, vol. 48, n° 1, mars 2004, pp. 251-266 ; Bratton, Michael et Van de Walle,

Nicolas, *Democratic Experiments in Africa: Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge University Press, Cambridge, 1997, 307 p.

(70) Mwenda, Andrew, *Foreign Aid and the Weakening of Democratic Accountability in Uganda*, Cato Institute, Center for Global Liberty & Prosperity, Washington DC, 2006.

(71) Cariño, Ledivina, « Beyond the Crossroads: Policy Issues for the Philippine Nonprofit Sector », *Voluntas (International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations)*, vol. 10, n° 1, mars 1999, p. 86.

(72) DeMars, William, *NGOs and Transnational Networks: Wild Cards in World Politics*, Pluto, Londres, 2005.